

Insecticide multiculture



AGRICULTURE
CONFORMITÉ
BIOLOGIQUE

DiPel® DF

INSECTICIDE BIOLOGIQUE

GRANULE DISPERSABLE



PLUS D'INFOS ?
www.philagro.fr



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

■ Conditionnement(s)

Emballages

0,5 kg (x 24)
5 kg

Palettes

DIPEL DF 0,5 kg : 288 kg
DIPEL DF 5 kg : 180 kg

■ Fiche d'identité

Composition

Bacillus thuringiensis sous-espèce *kurstaki*
32 000 UI/mg

Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007.

Issu de souches non génétiquement modifiées.

Formulation

Granulés dispersables (WG)

Numéro AMM

2010513

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et ® Marque déposée

Valent BioSciences Corporate / Sumitomo Chemical Agro Europe SAS Parc d'Affaires de Crécy 69771 St-Didier-au-Mont-d'Or cedex RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 €.

® Marque déposée

Fabriqué par

Valent BioScience CORPORATION 870 Technology Way Libertyville, IL 60048 U.S.A. Tel. (847)-968-4790.

Distribué par

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 €
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy,
2, rue Claude Chappe - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex.
Tél. 04 78 64 32 64 – Fax. 04 72 53 04 58

Mode d'action

Le *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki* présent dans **DIPEL DF** est un insecticide qui fonctionne par ingestion.

■ Préparation

Mise en œuvre

- 1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 4) Compléter le niveau d'eau.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé. Ne pas mélanger **DIPEL DF** avec les produits qui contiennent du cuivre. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

■ Précautions à prendre

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempts de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Recommandations d'emploi - Mises en garde

Veiller à une parfaite répartition du produit sur la partie du végétal à protéger. En cas de lessivage par la pluie ou l'irrigation (au-delà de 20 mm d'eau), renouveler le traitement.

- **Vigne** : Appliquer juste avant les premières éclosions (stade « Tête noire ») en suivant les Bulletins de Santé du Végétal.

Le traitement doit être dirigé sur les grappes.

Si le vol est étalé, renouveler l'application au bout de 10-12 jours.

- **Arbres Fruitiers** : Traiter dès les toutes premières éclosions.

Renouveler le traitement tous les 8-10 jours.

Contre les tordeuses de la pelure, intervenir lors des premières sorties de chenilles hivernantes ou en début d'éclosions.

Renouveler le traitement si nécessaire.

- **Olivier** : Traiter au tout début de floraison de l'olivier (stade bouton blanc : BBCH 57).

- **Riz** : Traiter dès le début des éclosions en seconde génération, renouveler l'application 8-10 jours plus tard.

Suivre les bulletins techniques diffusés par le Centre Français du Riz.

- **Légumes** : **DIPEL DF** est compatible avec la lutte intégrée faisant appel à l'introduction d'insectes auxiliaires dans la culture.

DIPEL DF doit être appliqué dès l'apparition des premières larves de noctuelles. Renouveler le traitement tous les 10-14 jours pendant la période d'éclosion.



- **Artichaut** : Sur noctuelles défoliatrices, traiter dès l'apparition des capitules, au tout début montaison, en tenant compte des pics de vol.

- **Chou** : Traiter sur jeunes larves de piéride. Renouveler le traitement si nécessaire.

- **Haricot** : Appliquer **DIPEL DF** sur jeunes larves (L1-L2). Renouveler le traitement si nécessaire.

- **Noctuelles Defoliatrices** : **DIPEL DF** peut s'utiliser, entre autres, sur les cultures suivantes : concombre, courgette, aubergine, poivron, épinard, laitue, maïs doux, fraise, carotte.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.

Précautions d'emploi

Conserver le produit dans son emballage d'origine dans un endroit sec et au frais.

Prévention de la résistance

Avec les insecticides, il existe un risque général d'apparition d'insectes résistants. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement de la résistance des populations d'insectes, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, conditions d'application, etc.) et, chaque fois que possible, d'utiliser des substances actives à modes d'actions différents en alternance, en association, ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du produit liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Pour les emballages vides



Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

Informations réglementaires

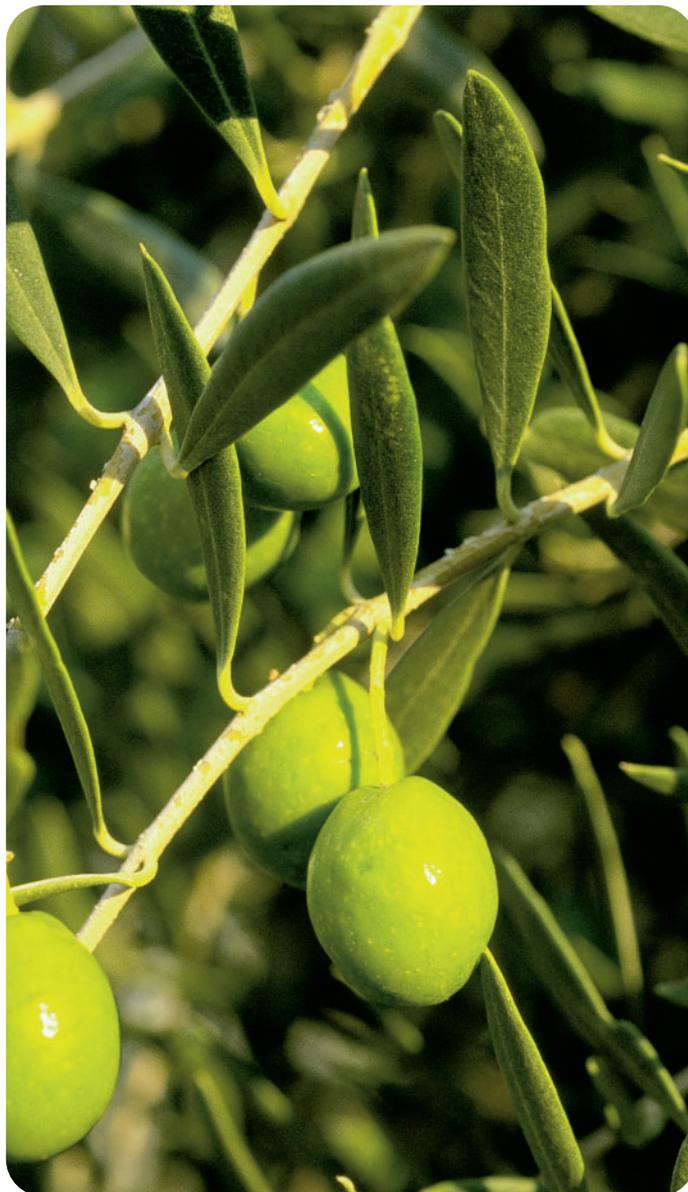
- EUH401** Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P261** Éviter de respirer les brouillards.
- P280** Porter des gants de protection, des vêtements de protection.
- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- *Contient du *Bacillus thuringiensis*, ces micro-organismes peuvent potentiellement entraîner une réaction allergique.

Description des premiers secours

- Généralités** En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Inhalation** Mettre à l'air frais.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Peau** Retirer les vêtements souillés.
Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Les laver avant de les réenfiler.
- Yeux** Rincer complètement avec beaucoup d'eau.
Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.
Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- Ingestion** Ne pas faire vomir.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau.
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

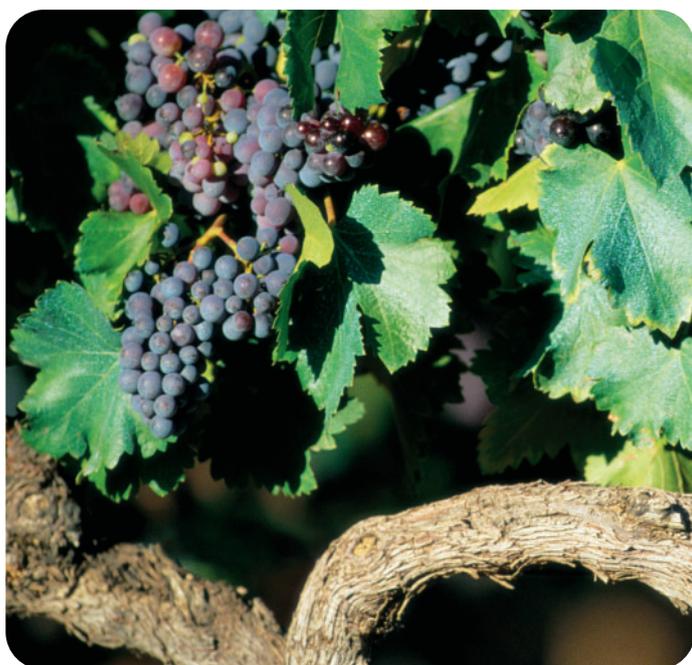
Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55



Dipel® DF

■ Stockage

Conserver à une température supérieure à -10°C.



■ Usages et doses autorisés

Cultures	Ravageurs	Doses
Pommier	Carpocapse des pommes et des poires	0,1 kg/hl
	Tordeuses de la pelure. <i>Capua, Pandemis, Podana.</i>	0,075 kg/hl
Poirier, cognassier, nashi	Tordeuses de la pelure. <i>Capua, Pandemis, Archips, Podana.</i>	0,075 kg/hl
Olivier	Teigne de l'olivier	0,05 kg/hl
Vigne	Tordeuses. (<i>Eudémis et Cochylis</i>)	0,75 kg/ha
Riz	Pyrale	0,75 kg/ha
Tomate	Chenilles défoliatrices et des fruits	0,75 kg/ha
Artichaut	Noctuelles	0,6 kg/ha
Chou	Piéride du chou	0,75 kg/ha
Traitements Généraux	Noctuelles	0,75 kg/ha
Haricot	Pyrale du maïs	0,75 kg/ha

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm.

Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

Pour vérifier que les informations disponibles sont les plus récentes, se référer au site www.phytodata.com et au site www.philagro.fr. PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RHO2089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 09/2014. Conception : Imprim' Diffusion.



PHILAGRO



PHILAGRO France
69771 St-Didier-au-Mt-d'Or cedex
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58
RCS LYON B 389 150 582 - Capital : 9.912.500 €